

Services de suivi des porteurs d'implant cochléaire du Nouveau-Brunswick



Des services plus près de chez vous

Une initiative du
PLAN PROVINCIAL
de la **SANTÉ**



On peut traiter une perte auditive grave au moyen d'un implant cochléaire. Ce type de dispositif est implanté par chirurgie dans des centres spécialisés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Les enfants et les adultes peuvent être admissibles à recevoir un implant cochléaire. Une équipe de professionnels, comportant des chirurgiens et des audiologistes, décide qui est admissible.

Après la chirurgie, les patients peuvent maintenant recevoir les services de suivi nécessaires au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer de profiter au maximum de leur implant cochléaire.

Tous les services sont assurés en collaboration avec les centres de chirurgie qui implantent les dispositifs. Les soins sont coordonnés avec le centre qui a pratiqué la chirurgie.

Les personnes qui reçoivent un implant cochléaire et qui résident au Nouveau-Brunswick sont admissibles aux services de suivi des porteurs d'implant cochléaire. Le Service d'audiologie de l'Hôpital régional Chaleur à Bathurst offre des services bilingues.

Voici les services de suivi qui sont offerts :

- Rendez-vous réguliers avec un audiologiste expérimenté;
- Programmation, entretien, inventaire et dépannage de l'équipement;
- Services de counseling relatifs à la perte auditive;
- Prêt d'équipement;
- Éducation et formation à l'intention des familles et des professionnels au sujet des implants cochléaires.

L'hébergement à prix abordable est offert aux patients durant leur visite. Pour obtenir des renseignements au sujet du Pavillon United Commercial Travellers, composez le (506) 544-3246.

Pour un complément d'information sur les services de suivi des porteurs d'implant cochléaire du Nouveau-Brunswick, communiquez avec :

Service d'audiologie
Hôpital régional Chaleur
Bathurst (Nouveau-Brunswick)
(506) 544-3869
1 888 695-9222 (poste 3869)